

REPRESSIONS SYNDICALES, RADIATION de 2 CONDUCTEURS ALSACIENS

En mai et juin dernier, tout le monde a pu constater un regain de vigueur dans la lutte, contre la réforme de notre réglementation du travail et contre la loi "travail".

Le Gouvernement craint que la convergence des luttes parvienne un jour à se faire entre tous les Français qui luttent plus ou moins isolément depuis des années contre les excès du capitalisme, contre la perte de leurs acquis sociaux et contre ceux qui bafouent quotidiennement leurs droits.

C'est dans ce cadre général que la SNCF a lancé depuis quelques mois une vague sans pareille de procédures disciplinaires à l'encontre des militants et délégués des syndicats de lutte.

La Direction, certainement sous l'influence du Gouvernement, montre les dents et sévit plus durement que jamais dans le but de refroidir les ardeurs, de décourager l'engagement militant... bref, de faire peur pour préparer le terrain aux changements à venir.

Pas de carottes, vous aurez du bâton...

Dans un tract de fin septembre, la Fédération SUD Rail, confrontée à la gestion de plus 100 dossiers disciplinaires suite au mouvement social contre la loi "travail", appelait à un grand rassemblement à Paris pour exiger l'arrêt des sanctions et dire STOP à la répression syndicale qui est actuellement à la mode au sein de la SNCF.

Dans le même temps, ces dérives répressives ont également été dénoncées avec force par différents syndicats de luttes, qui outre la défense des libertés syndicales dans les cas symboliques de Goodyear ou Air France, sont aussi confrontés à de nouvelles formes d'intimidation au sein de la SNCF avec environ 300 procédures engagées à l'encontre de leurs militants.

Ailleurs, les décisions de Justice ou Ministérielles se font toujours plus dures. Le militantisme est criminalisé, les ZADistes sont comparés aux terroristes, les 8 de Goodyear risquaient la prison ferme, l'inspection du travail s'est vue contestée par son propre Ministère sur la question du salarié Air France.

Le climat est médiocre pour ceux qui luttent et refusent de courber l'échine, la SNCF compte bien surfer sur cette mouvance pour briser la résistance historique des cheminots aux régressions sociales qu'elle souhaite mettre en œuvre.



RECRUTE



**ET SI VOUS DEVENIEZ CADRE DIRIGEANT
POUR MODERNISER LE DIALOGUE SOCIAL ?**

**SNCF RÉPRESSION RECRUTE DES
MERCENAIRES LOYAUX H/F**

Compétences recherchées :

- Maîtrise des stratégies de répression syndicale
- Aptitude à l'obéissance aux directives illégales
- Habilité au management par la peur
- Acceptation de différences de traitement entre agents

Dans cette lignée, la Direction de la SNCF veut faire payer le prix fort aux cheminots qui ont joué leur rôle en se battant durement au cours du dernier mouvement social.

Peines de prison avec sursis, amendes exorbitantes... Elle n'hésite plus une seconde à se porter partie civile pour faire plonger pénalement ses propres agents pour des faits de grèves...

Lorsque la Direction n'a pas gain de cause au niveau pénal, elle va alors jusqu'à dénaturer des faits commis par des agents en grève pour les faire reconnaître comme des fautes lourdes soumises à sanction...

Voilà la manière pour la SNCF d'essayer de prendre une revanche sur le plan disciplinaire quand elle ne parvient pas à casser les militants sur le plan pénal !



La Direction SNCF Mobilité Alsace, à la pointe du progrès de la répression

C'est reconnu, les Dirigeants Alsaciens veulent toujours être à la pointe : premiers sur l'EAS, premiers sur la productivité, premiers sur les régressions sociales et premiers pour répondre à la consigne Nationale de répression syndicale. De bons soldats, qui vont parfois beaucoup plus loin que ce qui était demandé.

Ainsi, Christophe et Mathieu, conducteurs TER à Mulhouse, sont visés par des procédures de radiation de la SNCF (licenciement disciplinaire sans indemnités) pour des faits survenus au retour de la manifestation du 14 juin à Paris*.



Ce jour là, nos deux collègues arrivés 2 minutes avant le départ du TGV de 20h25 à destination de Strasbourg, ont été contraints de monter dans la rame de queue par les contrôleurs, au lieu de rejoindre les autres manifestants dans la rame de tête affrétée pour l'occasion par la CGT.

Deux « preneurs d'otages », équipés de gilets et drapeaux SUD-Rail, à côté de clients après 3 semaines d'une grève éprouvante pour tout le monde, cela pouvait facilement mal se passer...

Et en effet, cela ne s'est pas bien passé...

Rapidement pris à partie par une voyageuse mécontente à propos d'un coup de fil passé depuis la voiture, celle-ci est allée chercher les contrôleurs qui

n'ont pas tenté d'apaiser la situation, en menaçant leurs deux collègues grévistes de faire arrêter le train pour faire intervenir la police...

Au final, Christophe et Mathieu ont été placés en garde à vue !!? Le premier pour un doigt d'honneur fait à la descente du train, le second pour menaces. La plainte pour menaces a été classée sans suite par le Procureur puisque l'agent assermenté est revenu sur ses propos dès le lendemain, lors de la confrontation avec Mathieu.

Ce "malentendu" leur a coûté de passer 19 longues heures enfermés comme des criminels dans des conditions minables.

* Ce tract ne présente que la version courte et donc fatalement incomplète des faits, pour la version détaillée, consulter le site de SUD-Rail Strasbourg : <http://sudrailstrasbourg.fr/spip.php?article194>

Une procédure disciplinaire en toute partialité !

Cela aurait pu (aurait dû) en rester là puisque, grévistes, les deux agents n'étaient normalement pas soumis au pouvoir disciplinaire de leur employeur.

Mais Mathieu est délégué SUD-Rail... Pour la Direction de l'ET TER Rhéna, voilà enfin une occasion de nuire à ce syndicat constamment opposé à ses grands projets, tant pis s'il doit y avoir des dommages collatéraux pour l'autre cheminot !

15 jours après les faits, au lendemain d'une intense réunion DP d'après grève, au cours de laquelle Mathieu s'est montré particulièrement virulent, les premiers mails sont envoyés par la SNCF pour chercher des témoignages afin de monter un dossier à charge qui n'avait qu'un seul but : la radiation.

En tant que cadres SNCF siégeant en Conseil de discipline, notre impartialité ne saurait être remise en cause !



S'en est suivie une parodie de justice avec un dossier qui n'aurait pas tenu 5 minutes devant un vrai tribunal. Illégalité de la procédure, immatérialité des faits, absence de preuves, incohérences dans les témoignages...

Illégalité car seule la faute lourde est sujette à sanction en cas de grève. Or, une faute lourde est une faute commise avec l'intention de nuire à son entreprise. Il va de soi que même en prenant les faits tels que reprochés, il n'y avait aucune intention de nuire à la SNCF de la part de nos deux collègues.

La vérité sort de la bouche... des clients !

Le mail de la cliente, citée comme un texte saint tout au long du conseil de discipline, est un récit gonflé de toute part pour faire passer nos deux collègues pour des monstres sexistes et violents.

Elle conclue sur cette phrase qui en dit long sur l'intention et l'objectivité de son témoignage : « *J'espère très sincèrement que ce témoignage sera utile et permettra que ces 2 individus ne s'en sortent pas à bon compte.* »

Une longue liste d'insultes y figure. Or, tous ceux qui connaissent Christophe et Mathieu ont témoigné que ni le vocabulaire employé, ni l'attitude générale décrite dans ce récit lamentable ne leur correspondaient en rien... et eux-mêmes s'en sont défendus sans jamais être entendus, alors qu'ils n'ont aucun antécédent lié à ce genre de comportement (bientôt 18 ans de bons et loyaux services pour Mathieu et 9 ans pour Christophe).

Ce témoignage, pièce que la Direction a voulu centrale, est bourré d'inexactitudes qui ont été clairement démontrées par des éléments factuels (facture téléphonique détaillée, incohérences avec les deux autres témoignages, incohérences temporelles...). Mais jamais la Direction n'a douté une seconde de l'honnêteté totale de cette dame dans cette affaire...

Désormais, pour la Direction, s'il y a parole contre parole, c'est le client qui l'emporte...

Tant pis pour la présomption d'innocence !

Malgré les années passées à servir la SNCF, la version des 2 agents est complètement mise de côté sans qu'aucun crédit ne lui soit apporté !!!



Sortir la tête de l'eau

Christophe est d'ores et déjà radié de la SNCF. La décision lui a été notifiée brutalement par lettre recommandée, la Direction n'ayant même pas eu le courage de le convoquer pour lui annoncer.

Ils n'ont pas non plus pris le soin de préparer les papiers afin qu'il puisse ouvrir les droits au chômage. Une caisse de solidarité a été mise en place régionalement pour l'aider dans les premiers temps et les collègues ont compensé ces graves défaillances.

La SNCF ne pouvait pourtant ignorer la solitude de cet agent (elle avait été alertée par SUD Rail), ses difficultés financières (liés aux grèves, frais d'avocat...), ses difficultés familiales (séparation, isolement lié au déménagement...) et les alarmants risques psychosociaux qu'elle lui faisait courir en agissant avec une telle indifférence. C'est une honte qu'une entreprise qui met soi-disant l'humain au centre de ses préoccupations s'inquiète si peu de l'humain au final...

Mathieu, délégué du personnel, est lui salarié « protégé ». La procédure est donc plus longue, mais la Direction a déjà fait savoir que, peu importe l'avis du CE (qui a voté contre la radiation), ou la décision de l'Inspection du travail (en cours de traitement), elle ira jusqu'au Ministère pour le virer !

C'est donc Madame El Khomri elle-même qui pourrait avoir au final son destin entre ses mains. Parti manifester contre son projet de loi lors des faits, la boucle sera bouclée ! Les chances sont faibles pour qu'une décision juste soit prise dans le contexte que nous connaissons.

Surtout si tout cela se passe en coulisse, sans qu'aucune visibilité ne soit donnée à cette affaire !

Si aucune communication n'a été faite jusque là, c'était par respect de la procédure et dans le but de ne pas braquer la Direction. Aujourd'hui, cette dernière a clairement affiché ses intentions et seules l'union, la solidarité et une opposition de masse pourront faire basculer le destin de Christophe et Mathieu. Après tout, c'est bien la forte mobilisation autour des 8 Goodyear qui leur a valu d'éviter la prison ferme.

Il va de soi qu'en parallèle, l'affaire sera portée en Justice mais les délais sont longs et les moyens financiers de la SNCF quasi illimités quand il s'agit de faire craquer les plaignants.

Aujourd'hui en Alsace, demain dans tous vos établissements et pour tous les militants !

Le cas de nos collègues Alsaciens est frappant... et pourra être généralisé si nous ne faisons rien !

Demain, si nous laissons passer cette injustice, n'importe quel cheminot pourra se faire radier juste parce qu'il a le malheur d'être en désaccord avec les orientations prises par la SNCF : même plus besoin de preuves matérielles, le témoignage de clients sollicités par la Direction suffit !

Nous ne pouvons les laisser faire sans réagir ! **La réunion publique du 16 novembre à Mulhouse, en présence de la presse et de Mickael Wamen des Goodyear venu, entre autres, apporter son soutien**, est un premier pas pour commencer à faire pression sur la Direction Nationale et le Gouvernement afin qu'ils ne valident pas ces sanctions totalement injustes.

Et maintenant, on fait quoi pour aider nos collègues et éviter collectivement ces dérives répressives ?

1 On signe et on partage au maximum la pétition de soutien
<http://www.ulinks.fr/12jv2>



2 Si on est sur Facebook, on rejoint le collectif de soutien
<http://www.ulinks.fr/12jvm>

3 On se prépare à montrer notre détermination et notre solidarité sur ses sujets de répression !

